



Secteur Personnel

Sophie Deuvaert
sdeuvaert@evere.brussels
tél. 02 247 62 22
fax 02 247 63 39

Monsieur Jean-Philippe MOMMART

Rue Van Boeckel, 20
1140 - Evere

date 30-09-2020
notre référence Pers/ 774
votre référence
annexe(s)
concerne



COPIE

Votre demande de renseignements concernant la situation à la crèche De Hummeltjes.

Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre demande de renseignements et vous y répondons ci-dessous en ce qui concerne les questions d'ordre général. En effet, les questions relatives à des cas d'intérêt particulier ou à des cas personnels ne sont pas recevables.

1. Pourquoi y a-t-il eu en 2019 un manque important de personnel ? Pourquoi avoir laissé aussi longtemps une situation de pénurie de personnel perdurer ?

Réponse :

Les absences les plus problématiques en 2019 étaient liées à des agents statutaires payés en période de maladie. La gestion budgétaire en bon père de famille et sous tutelle régionale ne nous permettait pas de dépenses complémentaires non prévues au budget pour leur remplacement. Par ailleurs, d'autres absences sont dues à des activités syndicales autorisées par la loi.

Cependant, des remplacements d'agents contractuels ont bien été effectués lorsque le budget était disponible. Il faut également noter que le recrutement de personnel néerlandophone encadrant pour la petite enfance sur la Région de Bruxelles est régulièrement en pénurie de profils sur le marché de l'emploi.

2. Pourquoi les parents de la section n'ont-ils pas été avertis de l'incident, ni des mesures prises suite à cet incident ? D'autres incidents similaires ont en effet pu avoir lieu précédemment et les parents auraient pu aider à remonter ce type d'information.

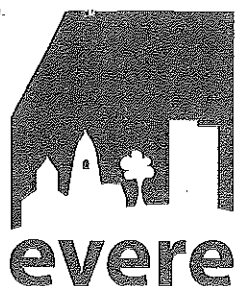
Réponse :

En ce qui concerne l'information aux parents de la section, il nous revient du Secteur Vie Citoyenne que la directrice de la crèche n'a pas trouvé opportun de donner d'informations sur ce dossier vu le caractère confidentiel de l'action disciplinaire intentée à charge des puéricultrices concernées. Par contre, des mesures ont bien été prises suite à cet incident mais concernent des dossiers individuels.

3. Par ailleurs, la situation à la crèche De Hummeltjes ne s'est pas rétablie. La directrice, après près d'un an, n'a toujours pas été remplacée. La personne de l'administration en charge ad interim de la crèche vient de poser sa démission. Au total, depuis la dernière directrice qui est restée longtemps en place, à savoir Carine Aerts, près de 10 directrices se sont succédées. Cette succession de directrices qui ne restent pas longtemps est interpellante et doit être très insécurisante pour le personnel en place. A quoi selon vous est-ce dû ? Que comptez-vous faire à l'avenir pour y remédier ?

Réponse :





La directrice n'était pas ad interim mais bien en poste fixe et fait aujourd'hui l'objet d'une procédure de remplacement suite à sa démission.

4. Dernier élément ... J'ai entendu dire qu'un contrôle social était prévu à la crèche mais n'avait pas encore pu avoir lieu suite à la période du Covid. Pouvez-vous confirmer cette information ? En quoi va consister ce contrôle social ? Pourquoi est-il réalisé ?

Réponse :

Une enquête bien-être est actuellement en cours à la demande de l'employeur auprès du personnel de la crèche De Hummeltjes. Cette enquête est issue du plan de prévention pluriannuel et prévue avant les incidents repris ci-dessus dans le cadre d'une gestion proactive du bien-être au travail.

Il ne s'agit donc pas d'un contrôle social.

En espérant avoir ainsi répondu à vos interrogations.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Par ordonnance:

Le Secrétaire communal,

Dirk Borremans

Le Bourgmestre ff.,

Mohamed Ridouane Chahid